



## Règlement Intérieur & Charte Compétition

### RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1. Les salles de cours sont interdites aux personnes non concernées par la gymnastique (non licenciées).
2. Les utilisateurs se changent dans les vestiaires, La Colmarienne 1863 décline toute responsabilité en cas de vol de leurs affaires dans les vestiaires ou en salles de cours.
3. La Colmarienne 1863 décline toute responsabilité en cas d'accident du à l'utilisation du matériel de gymnastique en dehors des heures de cours.
4. La COLMARIENNE 1863 se réserve le droit de refuser ou annuler une inscription dans le cas d'un dossier incomplet, d'un cours complet ou d'un nombre insuffisant d'inscrits. Seul le paiement et la remise de l'intégralité des pièces (photos, certificat médical et bulletin n°2) valident l'inscription.
5. Au-delà de 1 mois, l'accès aux salles sera interdit si les dossiers sont incomplets.
6. Les entraîneurs se réservent le droit d'annuler tout cours qui ne remplirait pas les conditions minimales d'utilisation des équipements sportifs de la Ville de Colmar à savoir un minimum de 5 personnes présentes.
7. La Colmarienne 1863 ne pourra être tenue responsable d'un quelconque manque de matériel dans les salles, notamment eu égard au fait que les équipements sont pour la plus parts des agrès mis gracieusement à disposition par la Ville de COLMAR. Néanmoins tous les ans l'association dépense un budget important pour faire l'acquisition de matériel gymnique de qualité en sa pleine propriété.

### Engagement des parents :

Je m'engage à respecter les horaires d'entraînements de mon enfant : être présent à l'heure pour le début de l'entraînement et être ponctuel pour récupérer mon enfant. Le club ne pourra être tenu pour responsable du non encadrement d'un enfant au delà des horaires de fin de cours. Avant et après la séance, les enfants sont sous la responsabilité des parents.

### Précisions du club :

Le club (entraîneurs et dirigeants) est responsable des enfants UNIQUEMENT pendant les heures d'entraînements, compétitions, démonstrations, manifestations sportives, organisés par le club ou autre organisme lié à la pratique sportive. Avant et après, les enfants sont sous la responsabilité des parents.

### Risques :

Je reconnais avoir conscience des risques encourus inhérents à la pratique de la gymnastique, je les accepte et ne pourrai en aucune manière tenir le club pour responsable des accidents intervenus dans le cadre de la pratique normale du sport. Je confirme que mon enfant est couvert par une assurance responsabilité civile en vigueur.

### Autorisation de prises de vues et de diffusion d'images :

J'autorise le Club à prendre en photo ou à filmer mon enfant ou moi-même dans le cadre des cours d'activités, spectacles ou compétitions et à utiliser ces images pour diffusion sur les supports suivants : la presse, la plaquette de présentation des activités du club ou tout autre support, une exposition au sein du club ou lors de manifestations extérieures au club, la présentation des pratiques d'entraînement de l'équipe d'encadrement ainsi que sur notre site Internet <http://www.lacolmarienne1863.com> et notre page facebook <https://www.facebook.com/lacolmarienne1863>

### Assemblées Générales :

J'accepte de la tenue de l'assemblée générale et de l'ordre du jour par courriel et par publication sur le site web de l'association. Les documents nécessaires à mon information et les modalités d'exercice de mes droits me sont communiqués dans cette convocation sous format numérique. La convocation mentionnera les modalités techniques (débat sur forum, pad ; vote par sondage) du déroulement de l'assemblée en ligne et ses dates et heures précises, ainsi que l'URL où les documents préparatoires peuvent être consultés. Selon les moyens techniques mis en œuvre, j'accepte que l'assemblée puisse prendre diverses formes, débat physique ou électronique.

### Traitement des données personnelles

Conformément à l'article 34 de la Loi "Informatique et Libertés" n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée le 6 août 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez l'exercer sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

LA COLMARIENNE 1863 - 4 avenue Foch 68000 COLMAR

## CHARTRE COMPÉTITION

### Engagement des sportifs :

- Si je participe aux compétitions, je m'engage à assurer toutes les compétitions pour lesquelles je me qualifie.
  - En cas d'absence non justifiée par un certificat médical je m'engage à prendre en charge mes frais d'engagement.
  - Je m'engage à porter la tenue obligatoire et identique pour tous les gymnastes du club.
- (la commande de tenue se fera par l'intermédiaire du club)

La Colmarienne 1863 prend en charge tous les frais d'engagement pour chaque compétition et pour chaque gymnaste.

### Désistement pour cause de maladie :

Pour chaque désistement après inscription ou réinscription à une compétition, l'association est redevable d'une amende pour non-présentation du compétiteur inscrit. (exemple : 13,50€ de frais d'engagement + 75,00€ d'amende = 88,50€. Les tarifs sont fonction du niveau de la compétition.) Le comité de l'association a décidé de facturer tout désistement, non justifié par un certificat médical, aux parents. En effet, seul un certificat médical peut justifier un désistement auprès des instances fédérales.

### Participation des familles aux déplacements compétitions :

Notre association à but non lucratif ne peut pas prendre en charge la totalité des frais occasionnés par les déplacements en compétition. Par conséquent une participation des familles a été décidée par le comité pour tous déplacements dépassant 1 journée. L'association loue un minibus pour tous séjours d'au moins 2 jours. (Généralement à partir des Championnats de Zone et de France.) Votre participation s'ajoute donc à celle de La COLMARIENNE pour couvrir les frais de trajet, d'hôtel et de repas – participation du club aux frais de repas, à hauteur de 12,00€ par jour et par gymnaste. L'argent de poche pour les enfants est évidemment à votre charge.

Les familles remettront leur chèque de participation un mois avant la date de la compétition aux responsables des sections compétition. (Les dates seront communiquées dès que possible.) La Colmarienne 1863 assure le logement des compétiteurs, mais pas de leurs parents. Par conséquent, vous êtes invités à réserver votre hébergement le cas échéant et à informer l'association (en même temps que la remise de chèque) de votre souhait d'être logé dans le même établissement.

## REGLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE

### Concernant les possibilités de règlement vous pouvez :

- Régler par CB via PAYPAL (paiement 100% sécurisé en ligne) sur la page "Inscriptions" de notre site internet
- Régler par chèque à l'ordre de "La Colmarienne 1863" directement auprès de votre entraîneur
- Régler en espèces directement auprès de votre entraîneur

### Demande de justificatif :

Un reçu peut être délivré pour les paiements en espèces uniquement, une facture et/ou une attestation de Comité d'Entreprise peuvent vous être fournis pour les participations financières de vos employeurs sur simple demande.

### Avoir :

Aucun remboursement ne sera effectuée en cas de blessure lors de votre activité au cours d'un entraînement ou lors d'une compétition engendrant une incapacité de faire du sport. Sur présentation d'un certificat médical de contre-indication, un avoir hors adhésion, licence, frais administratifs pourra vous être adressé au prorata de votre temps de présence, à valoir sur la saison suivante.

### Remboursement :

En cas de déménagement au delà d'un rayon minimum de 50 kms et sur présentation d'un justificatif EDF, un remboursement hors adhésion, licence et frais administratifs de 25€ vous sera accordé au prorata de votre temps de présence.

Toute l'équipe du comité de La Colmarienne 2.0 vous souhaite une bonne saison sportive  
Au plaisir de vous retrouver dans nos salles

Victor BOUCHESECHE  
Président

